

Conseil Municipal du 8 avril 2016 à 19 H 00.

Compte rendu

Présents : R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Excusées : E. BAHY procuration à L. GOTTI, Nicolas IRENEE procuration à M. BEAUFREZ, JP GRUEBER procuration à C. PHILIPPON, H. GRISEY procuration à J. PETITJEAN, M. HAMELIN procuration à R. BAZIN

Secrétaire de séance : Sandra SANNER

Délibération n° 17/2016 **1. Désignation secrétaire de séance** : Madame Sandra SANNER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°18/2016 **2. Approbation du compte rendu de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 février 2016.

3. Finances

Délibération n°19/2016 **3.1 Approbation et vote du compte administratif**

Le Maire présente le compte administratif pour l'exercice comptable 2015, il apparaît ce qui suit :

- Section fonctionnement dépenses : 723 177.38 €, dont les principales dépenses sont :
 - o Charges à caractère général soit 196 148.56 €
 - o Charges de personnel soit 351 630.29 €
 - o Autres charges soit 133 161.75 €
- Section fonctionnement recettes : 1 046 336.08 €, dont les principales recettes sont :
 - o Produits et services soit 117 526.20 €
 - o Impôts et taxes soit 445 739.39 €
 - o Dotations et participations soit 374 301.40 €

Pour un excédent de fonctionnement 2015 qui s'élève à 323 158.70 € auquel s'additionne un excédent de fonctionnement cumulé 2014 d'un montant de 1 669 429.02 € soit un excédent total qui s'élève fin 2015 à 1 992 587.72 €.

- Section d'investissement dépenses : 360 265.59 €, dont les principales dépenses sont :
 - o Remboursements d'emprunts soit 52 589.54 €
 - o Immobilisations corporelles soit 91 256.64 €
 - o Opération « pressoir » soit 51 346.78 €
 - o Opération « Aménagement rue école maternelle soit 130 976.33 €
- Section d'investissement recettes : 877 800.98 € dont les principales recettes sont :
 - o Dotations et fonds divers réserves soit 118 509.26 €
 - o Subventions d'investissements soit 83 361.84 €
 - o Emprunts et dettes assimilées soit 650 632.98 €

En ce qui concerne la section fonctionnement, M. Alain FESSLER, réprovoque la délibération globale concernant le vote des subventions aux associations sur l'exercice 2015. En effet, il n'y a pas de délibération spécifique à l'attribution des subventions aux associations sur l'exercice 2015 et sollicite le maire à ce sujet pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire lui répond que ce débat est prévu au prochain conseil municipal qui se tiendra le 29 avril 2016.

Remarque de M. Alain FESSLER concernant la section investissement et notamment l'opération d'enfouissement des réseaux secs dans la rue de l'école maternelle et des rues à proximité. Il souhaite savoir si le coût de l'aménagement est compris dans les crédits alloués

en 2015 pour cette opération. Monsieur le Maire lui répond que cette question sera abordée lors du vote du budget primitif 2016.

Jacques PETITJEAN remarque que la commune possède une bonne capacité d'investissement. Il souhaite aborder la section fonctionnement, notamment le chapitre consacré aux dépenses du personnel technique, plus précisément, la commune a-t-elle suffisamment d'agents techniques pour assumer toutes les tâches dans la commune ? Le personnel technique étant vieillissant, les absences (maladie, congés...) sont fréquentes. Il préconise une réflexion municipale sur la nécessité de recruter ou pas, à moyen ou à long terme. Monsieur le Maire répond qu'en matière de personnel, la commune a déjà embauché une personne jeune sous contrat avenir (contrat aidé par l'Etat), il précise qu'un autre contrat aidé devait être mise en place, néanmoins, le candidat pressenti n'a pas donné suite à une convocation de pôle emploi. Chantal PHILIPPON souligne que la formation continue de nos agents communaux et l'achat de matériel spécifique, permet de réaliser des économies non négligeables. En effet, le personnel de la commune réalise alors lui-même bon nombre de travaux et par voie de conséquence, recours aux entreprises est ainsi limité.

Elle souhaite savoir si un contrat avenir peut-être transformé en CDI ceci permettrait à la commune de transformer ainsi le contrat actuel et de prévoir un autre contrat génération (type de contrat permettant de prévoir un jeune pour doubler un agent étant proche de la retraite). Monsieur le Maire répond qu'actuellement l'agent recruté en contrat avenir, doit acquérir l'expérience du métier, pour cela il a plusieurs formations à réaliser.

A ce sujet, Monsieur FESSLER insiste sur le fait que les objectifs concernant les tâches à réaliser des agents, doivent être fixés en concordance avec leur potentiel. Une réflexion des élus s'impose afin de revoir les travaux qui peuvent être effectués par l'équipe du service technique. Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2016 en matière de charges de personnel, prévoit une augmentation en perspective de futurs recrutements.

Le Maire étant sorti de la salle du conseil, les conseillers municipaux ont approuvé et voté le compte administratif à l'unanimité sous la présidence du doyen M. Michel KROMER.

Délibération n°20/2016

3.2 Approbation et vote du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le comptable assignataire du Trésor. Il précise que celui-ci est identique au compte administratif 2015 établi par la commune. Il est procédé à l'approbation et au vote du compte de gestion par le conseil municipal à l'unanimité.

Délibération n°21/2016

3.3 Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2015, identique à ceux du compte de gestion 2015, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

Section investissement : + 435 797.62 €

Section fonctionnement : + 1 992 587.72 €

3.4 Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux des 3 taxes à savoir 11.87 % pour la taxe d'habitation, 12.55 % pour la taxe foncière bâti et 51.39 % pour la taxe foncière non bâti. Il précise que ces taux n'ont pas été augmentés depuis l'année 2007. Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces taux.

Délibération n°22/2016

délibération n °23/2016

3.5 Approbation et vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire rappelle les chapitres du budget primitif 2016 qui s'équilibre en section fonctionnement à 3 024 637 € (recettes et dépenses, avec reprise du résultat de fonctionnement) et à 2 584 918 € en section investissement (recettes et dépenses, avec reprise du résultat d'investissement). Il informe les conseillers d'une diminution de plus de 9% de la dotation globale forfaitaire, par ailleurs il précise que la dotation de solidarité rurale a augmenté de 7 % ainsi que la dotation nationale de péréquation (4%).

M. FESSLER est satisfait de voir que les programmes d'investissements des deux listes du conseil municipal se complètent. M. PETITJEAN fait remarquer qu'additionner les compétences est un objectif. Mme PHILIPPON remarque que le but est de travailler au bénéfice du village. Concernant les travaux prévus Rue des Bois Sarclés, M. FESSLER demande un chiffrage du busage par une entreprise et en parallèle de chiffrer le coût de ces travaux par nos employés (heures de travail et matériel). Après ces débats, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté. Par rapport au budget voté, Mme Annie ISBLED remarque que la construction de la maison des services publics est une question primordiale depuis plusieurs années. Au vu de la dernière décision de l'intercommunalité, elle insiste sur le fait qu'il faille activer l'opération de construction dès que possible.

Délibération n °24/2016

Délibération n °25/2016

3.6 Travaux sylvicoles

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des travaux à réaliser en forêt pour un montant de 5 906.76 € H.T. soit 6 497.44 € TTC qui sont inscrits au budget primitif 2016. Concernant la ventilation des dépenses, M. le Maire explique que l'élagage est mis en investissement (2 765.86 € H.T.) et le jeune peuplement en fonctionnement (3 140, 90 € H.T.).

3.7 Redevance occupation du domaine public – ERDF

Délibération n °26/2016

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ERDF qui s'élève à 197 € pour l'année 2016 (identique à 2015).

3.8 Redevance occupation du domaine public – France télécom

Monsieur le Maire précise que la redevance d'occupation du domaine public due par France télécom n'étant pas encore connue, cette question est reportée au prochain conseil municipal.

Délibération n °27/2016

3.9 Avenant à la convention entre le pressoir et la commune

Le conseil municipal décide, en concertation avec l'association du pressoir, de prolonger d'une année la location à titre gratuit du local servant à la fabrication du jus. Les photocopies seront à charge de l'association et les étiquettes des Bag in Box seront fournies par la mairie.

4. INTERCOMMUNALITE

4.1 Plan local d'urbanisme de Rougemont-le-Château

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve sans aucune remarque le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Rougemont-le-Château portant sur un projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers (zone UB à étendre).

5. Informations Diverses :

5.1 Indemnités conseiller-délégué

Monsieur le Maire revient sur la demande de M. PETITJEAN (2014) de ne pas percevoir son indemnité de conseiller-délégué à la communication du village. A présent, M. PETITJEAN sollicite de pouvoir être rétabli dans ses droits concernant celle-ci à partir du 1^{er} janvier 2016.

5.2 Courrier des élèves de l'école primaire d'Etueffont

Lettre de remerciements des élèves de l'école primaire pour la subvention attribuée par le conseil municipal, qui leur permet de mettre en œuvre leur projet.

6. Questions Diverses :

6.1 Question de Monsieur FESSLER, dans le cadre des travaux d'enfouissements des réseaux secs (électricité et télécommunication) concernant les tronçons « mairie- rue de la Chapelle » et « 1000 clubs- église » : pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas prévu l'enfouissement de ces réseaux sur la totalité du territoire communal ? Il rappelle que le SIAGEP accorde une importante participation financière à ces travaux. Monsieur le Maire répond que le SIAGEP n'existait pas à l'époque des tronçons indiqués par M. FESSLER. Une estimation financière de ces travaux pourra être sollicitée auprès du SIAGEP, ainsi qu'un chiffrage de réfection des trottoirs et ferait l'objet d'un débat.

6.2 Madame Marie-Ange MANIER rappelle au conseil municipal que les élus sont invités à rapporter les idées d'ateliers, dans le cadre de la prochaine journée citoyenne qui se déroulera le samedi 21 mai prochain. La distribution de l'information à la population doit être effectuée avant le 16/04/2016.

6.3 M. PETITJEAN présentera les observations de la commission communication (travail sur la signalétique dans le village) lors du prochain conseil municipal.

Il sera demandé à Monsieur le Préfet s'il est possible de pouvoir déplacer la commémoration du 8 mai la veille soit le 7/05/2016 à l'occasion de la venue de M. le colonel BERMOT qui a participé à la libération du village (commandos de choc) et serait indisponible le 8 mai.

6.4 M. FESSLER souligne que sa demande du 18 décembre est restée, à ce jour sans réponse. Il rappelle l'objet de sa requête et souhaite ainsi connaître les coûts des opérations d'investissements « aménagement de l'allée du verger » et du « pressoir communal ».

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un oubli, et que ces informations seront communiquées lors du prochain conseil municipal. Ces informations pourraient être diffusées dans la prochaine revue municipale.

6.5. M. FESSLER remarque que des personnes qui ont été radiées par la commission de révision des listes électorales sont venues se plaindre à son domicile. Il demande à ce que le droit en matière soit respecté notamment sur la constitution de la commission communale de la révision des listes électorales. Monsieur le Maire répond que ces personnes ont reçu certainement un courrier recommandé avec accusé de réception conformément à la loi leur indiquant cette radiation, suite à leur départ de la commune. Il conseille à ces personnes de venir en mairie. M. FESSLER fait remarquer qu'il n'y a qu'une commission alors qu'il existe deux bureaux de vote dans notre commune. Ceci est d'après lui contraire à la loi. Il émet également des doutes quant à la composition (nombre de membres) de cette commission.

Concernant la composition et le nombre de membres de la commission, M. le Maire reviendra sur ce sujet au prochain conseil municipal.

La date du prochain conseil est fixée au 29 avril à 19 H (subventions associations, préparation des 7 et (ou) 8 mai et journée citoyenne.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

La Secrétaire de Séance,



Sandra SANNER.

Le Maire,



René BAZIN.